REPUBLIQUE FRANCAISE Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais COMMUNE D'AMBILLOU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-quatre, le 07 juin, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 31 mai 2024.

La séance a été publique.

Effectif légal du conseil municipal : 19 Nombre de conseillers en exercice : 19

nombre de conseiners en exercice. 19			
Etaient présents	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, ROZO		
13	Emmanuelle, BROSSARD Angéline, TOUCHARD Valérie, BRAUD Santiana, CHENEAU Céline,		
	BIZARD Bernadette, SUZANNE Julie, DELAUNAY Jennifer, HEMOND Sylvie.		
Etaient Absents	BETTE Thierry, Excusé	Pouvoir à Bruno CHEUVREUX	
6	MARECHAL Marielle, Excusée		
	MICHAUD Jean-Claude, Absent		
	RICHARD Pascal, Absent		
	TEIXEIRA Garry, Excusé	Pouvoir à Jean-Yves BOCAGE	
	DELETANG Claude, Excusé	Pouvoir à Jennifer DELAUNAY	

Votants: 16

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Lucette Carré a été désignée pour remplir cette fonction

2024-020 – Mise à disposition à la CCTOVAL, d'une partie du terrain situé 179, Chemin de la Nouette (parcelle ZR 0023) – Terrain Gens du Voyage

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°D2024_069 de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, en date du 30 avril 2024, modifiant ses statuts intégrant notamment le terrain satellite d'Ambillou pour l'accueil des Citoyens Français Itinérants,

Exposé des motifs :

Pour rappel, au regard des obligations et des préconisations du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage et des orientations du Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire a souhaité renforcer son action en matière de politique d'accueil et d'habitat adaptée à destination des Citoyens Français Itinérants.

Ainsi, en complément de l'aire de petit passage de Langeais et des 3 logements adaptés-PLAI sur la commune de Cinq-Mars-La-Pile, la CCTOVAL s'engage à améliorer son maillage de terrains de halte sur les communes de Villiers au Bouin, Cléré les Pins, Mazières de Touraine et Ambillou.

À cet effet, il convient de mettre à disposition gratuitement, une partie du terrain situé 179, Chemin de la Nouette (parcelle ZR 0023) à la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire. Il sera nécessaire que la CCTOVAL fasse réaliser un document d'arpentage avant tout transfert.

Au vu de ces éléments,

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 16 voix :

- **D'APPROUVER** la mise à disposition gratuite d'une partie du terrain ci-dessus, après réalisation par la CCTOVAL, d'un document d'arpentage,
- DE L'AUTORISER ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents ce dossier.

Le (La) Secrétaire de séance,

Le Maire – Bruno Cheuvreux Pour extrait certifié conforme